

Audience chez le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault le mardi 26 novembre

Une délégation de l'Union syndicale Solidaires composée d'Annick Coupé, de Denis Turbet Delof (secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires) et de Vincent Drezet (Solidaires Finances Publiques) a été reçue ce mardi 26 novembre par le Premier Ministre Jean Marc Ayrault dans le cadre des consultations des partenaires sociaux organisées sur la remise à plat du système fiscal. Etaient également présents Marylise Lebranchu, Ministre de la fonction publique, la Directrice de cabinet de Bernard Cazeneuve, le Directeur de cabinet de Pierre Moscovici et plusieurs membres du cabinet du Premier Ministre.

Lors de cette audience, le Premier Ministre a tout d'abord rappelé son inquiétude devant le climat actuel et le développement d'un certain discours « antifiscal ». Il a aussi rappelé son attachement au dialogue social, précisant que le gouvernement menait son action après « 5 années de croissance nulle », ce qui obérait les marges de manœuvre, et a réaffirmé la volonté de prendre en compte la situation des plus pauvres et des classes moyennes mais aussi des entreprises afin de favoriser « la croissance et l'emploi ». La mise à plat annoncée concernerait l'ensemble du système de prélèvements, qu'il s'agisse des impôts locaux ou d'Etat ou des impôts directs et indirects et ce sans oublier les finances sociales. Cette mise à plat doit selon Jean Marc Ayrault renforcer le consentement à l'impôt, s'inscrire dans une stratégie de « redressement des comptes publics » et permettre à la fiscalité d'être plus « lisible et redistributive ». En termes de méthode, le Haut Conseil de la protection sociale sera saisi sur la question des finances sociales, des assises de la fiscalité des entreprises se tiendront début 2014 et des échanges (contributions, groupes de travail) seront organisés.

En réponse à ses propos, pour la délégation de l'Union syndicale Solidaires, Annick Coupé a pris acte de la méthode annoncée, du lancement d'un débat « tardif mais nécessaire » et a donné sa lecture du « ras-le-bol fiscal », celui-ci étant le résultat d'une fiscalité de plus en plus injuste, illisible et incomprise. C'est ce qui rend nécessaire une vraie réforme fiscale, une réhabilitation de la place et du rôle de l'impôt et un rééquilibrage du système fiscal. Dans le contexte, la hausse de la TVA tombe très mal : « un ajournement ou du moins une suspension serait la bienvenue » a notamment appelé Annick Coupé.

Vincent Drezet a ensuite fait état de certaines propositions portées par Solidaires Finances Publiques sur : les orientations fiscales générales, les mesures dérogatoires (dont une revue exhaustive est nécessaire afin d'évaluer le rapport « coût/efficacité » de mesures nombreuses, coûteuses, complexes et souvent peu efficaces voire présentant des effets pervers comme en matière de défiscalisation immobilière), le besoin de prendre des mesures précises (l'exemple de l'optimisation voire de la fraude au crédit impôt recherche a été évoqué), la nécessité d'une meilleure information publique (sur la contrepartie de l'impôt notamment) et parlementaire (avec des outils comme la création d'un observatoire des délocalisations fiscales des personnes physiques et morales ou un détail plus fin des résultats et des moyens du contrôle fiscal par exemple). Il a également rappelé : le contenu de notre rapport sur la fraude fiscale début 2013, faisant référence à nos travaux sur la loi « anti-fraude » ou plus largement à nos analyses de l'évolution de la lutte contre la fraude fiscale. Il a enfin attiré l'attention du Premier Ministre sur le décalage qui existait entre le discours officiel et la réalité des services et demandé qu'une attention toute particulière soit portée aux administrations de Bercy qui doivent enfin être considérées comme « prioritaires ».

Denis Turbet Delof est notamment revenu sur les conséquences de la rigueur sur les fonctionnaires (avec le gel du point d'indice notamment), sur le rapport Pêcheur et a demandé un débat citoyen sur l'ensemble des questions touchant aux « prélèvements obligatoires ».

Au cours des échanges, Jean Marc Ayrault a précisé que le rapport Pêcheur n'était pas un rapport « anti fonctionnaires » et qu'une concertation était organisée avec la Ministre de la fonction publique. Notre demande d'audience sur le thème du contrôle fiscal auprès de son cabinet a été acceptée par le Premier Ministre. Sur le contexte de crise et du besoin d'une action publique efficace, la loi bancaire a également été évoquée, ses insuffisances ont été soulignées par Annick Coupé tandis que Jean Marc Ayrault soulignait les avancées qu'elle comportait. Pour conclure, le Premier Ministre a réitéré sa volonté d'échanger sur ces sujets sans toutefois aller jusqu'à déclarer que Bercy était « prioritaire ».